



Déclaration liminaire de la CGT Finances publiques d'Indre et Loire Comité Technique Local du 30 septembre 2016

Monsieur le Président,

Depuis le dernier CTL, un été a passé. Cet été 2016 marquait les 80 ans des congés payés, avancée historique pour les travailleurs démontrant ainsi qu'à cette époque, le progrès humain ne se déterminait pas sur de seuls aspects comptables. Le gouvernement non seulement l'a oublié mais pire le renie par ses attitudes, ses discours et ses décisions.

La loi travail en est l'emblème. Rien est épargné par le gouvernement, le MEDEF et les médias qui s'en font le relais. Alors face au rejet de cette loi par une majorité de français, aux mobilisations qui se succèdent, tous les moyens sont bons : insultes, manipulations, accusations de sabotage, pour criminaliser l'action syndicale et appuyer les dérives autoritaires du gouvernement.

Et cela dans un contexte international, qui ne cesse de se dégrader, marqué par les guerres, les attentats, la montée de la xénophobie, les replis nationalistes, les dérives sécuritaires et le traitement indigne réservé aux migrants .

Mais dans un contexte où tout ne va pas si mal pour tout le monde. Les riches sont de plus en plus riches, en effet le patrimoine cumulé des 1 % des plus riches du monde a dépassé l'an dernier celui des 99 % restants . Rien de bien surprenant en somme, tant les politiques économiques internationales sont convergentes et ont toutes pour point commun de favoriser outrageusement les plus riches et les plus puissants de la planète. Sans oublier, que ceux-ci cherchent tous les moyens légaux et illégaux pour s'exonérer de leurs obligations sociales et fiscales auprès des pays dans lesquels ils exercent. C'est à ce titre que les missions exercées dans la sphère finances et dans la DGFIP ont une place prépondérante pour participer à la réduction de ces inégalités.

Mais pour autant, la volonté politique hors les effets d'annonces et des beaux discours est toujours absente et les moyens mis à disposition correspondent aux choix opérés. En témoigne le budget 2017, encore plus de 1800 suppressions d'emplois qui viennent ainsi servir les choix exprimés dans les lignes directrices de la DGFIP accélérant ainsi le recul des missions et la dégradation d'une administration de réseau déconcentré. Compétences croisées entre direction, limitation de l'accueil du public, restructurations accélérées, il faut aller vite avant les prochaines élections ! Avec des moyens en régression constante, le budget 2017 avec 165 millions d'euros en moins pour exercer les missions est un des pires de ces dernières années. Alors c'est évident, des choix devront être opérés qui ne vont pas aller dans le sens d'un renforcement de nos missions, d'une amélioration

des conditions de travail pour les agents et d'une meilleure prise en compte du public.

Et ce n'est pas la mise en place du prélèvement à la source qui va redorer le blason de la DGFIP. Induisant un impôt sur le revenu reversé par les employeurs, il représente un fort risque pour les rentrées budgétaires, alors que 99% de l'IR est actuellement recouvré par la DGFIP. Il soulève en outre de réels problèmes de confidentialité. C'est une véritable usine à gaz qui risque de voir le jour avec d'éventuels taux individualisés, la possibilité de ne payer que sur les revenus salariés... Il faudra donc continuer à déposer une déclaration regroupant l'ensemble des revenus du foyer fiscal. Ajoutons les vellétés de fusionner IR et CSG à plus ou moins court terme, tout comme les réflexions engagées pour instaurer des taux fixes en fonction des revenus, et c'est le principe même de progressivité de l'IR qui passera par pertes et profits. De plus, les conséquences seront catastrophiques pour les services chargés de répondre aux interrogations des employeurs comme pour ceux chargés du recouvrement. C'est d'autant plus inquiétant qu'à 15 mois de sa mise en place c'est le silence sur la réelle avancée des travaux.

Alors comment voulez-vous que les agents se reconnaissent dans de telles orientations?

En Indre et Loire, ils ne se reconnaissent pas plus dans les opérations de restructurations, de fusion qui se poursuivent et s'accélèrent jusqu'à priver le département de son réseau de proximité en fermant les trésoreries.

Les documents présentés pour ce CTL ne sont pas à cet égard plus compréhensibles sur la forme et sur le fond même s'ils font suite aux documents transmis au CTL du 25 avril... Ainsi la fiche sur la répartition des emplois induite par les restructurations n'est guère lisible...L'introduction annonce un plan qui n'est pas respecté avec des points rebaptisés...deux points pourtant annoncés (concernant Vouvray et le SPF) ne sont tout simplement pas abordés...les emplois B et C ne sont pas identifiés...le résumé des transferts d'emplois à l'équilibre n'est pas suivi d'une synthèse des suppressions d'emploi...le développement est désordonné et comportait des coquilles...

Nous interviendrons au fur et à mesure sur l'ensemble des fiches concernées. Mais d'ores et déjà, je souhaiterais en liminaire évoquer la fiche sur la création d'un centre de services communs au pôle gestion publique. Après le recouvrement impôt transféré des postes mixtes dans les SIP, avec le transfert prochain de la gestion des hôpitaux hors TP CHU de Tours, sur TBS, vous proposez une nouvelle dévitalisation de postes et services qui prépare de nouvelles suppressions d'emplois et augure de nouvelles fermetures de trésoreries.

Vous le savez, les postes comptables n'y arrivent plus. Et vous savez aussi pourquoi ? La question des effectifs est cruciale dans ces postes avec une charge de travail qui se concentre sur un nombre réduit d'agents. Alors cette aide peut apparaître comme une bonne chose ..encore faut-il être en capacité de donner les moyens pour l'exercer . Or déshabiller Pierre pour habiller Paul est pour le moins compliqué. Car comment allez-vous faire pour que le service SPL en Direction puisse réellement aider les postes comptables ?

La fiche ne l'aborde pas. Or, cette question est essentielle d'autant que vous prévoyez trois thèmes ciblés pour ce soutien qui sont lourds en charge de travail. .

Avez-vous mesuré l'investissement que cela demandera à la division, que ce soit en temps, en personne ou en technicité? Et si d'autres missions, comme vous le suggérez, venaient à être transférées, avez vous réfléchi au ressenti des agents désinvestis de leurs missions? à leur désarroi de comprendre qu'en fait , ils seraient insuffisants dans leur métier alors que s'il y a insuffisance, cela se pose en termes d'effectif ?

A la lecture de cette fiche, les comptables qui peuvent penser que cette aide est bienvenue risquent de déchanter ou alors ce qui n'est pas dit c'est que vous privilégieriez en fonction des enjeux, les postes qui doivent être aidés laissant les autres dans l'attente . Tout cela nous interroge donc et demande des réponses plus concrètes et des engagements plus forts que la seule fiche présentée.

Enfin, je souhaiterais pour terminer et nous avons demandé que ce point figure à l'ordre jour, intervenir sur la situation de la caisse sur le site du Champ Girault.

Depuis la mise en place de la caisse commune du CDFP de Champ Girault, des problèmes récurrents se posent pour ce poste qui doit être considéré comme isolé, même s'il est entouré physiquement d'autres services et rattaché au SIP Tours Sud-Est.

Cela avait motivé une visite de la caisse par une délégation du CHSCT le 14/09/2015, qui avait fait l'objet d'un compte-rendu examiné en séance plénière le 02/10/2015. À l'époque, il n'y avait qu'une seule caissière.

La visite avait révélé une charge de travail énorme pour la caissière, des écrêtements horaires très importants.

Les mesures mises en place suite au CHSCT 2/10/2015 sont les suivantes: rotation de deux agents sur la poste, pré-quittancement Paierie et Tours municipale.

Des mesures avaient été annoncées mais non mises en œuvre à ce jour: répartition du surendettement sur les deux SIP (Sud-Est et Nord-Ouest), pré-quittancement encaisse REC/RAR, deux guichets en période de pointe.

Depuis, les risques psychosociaux ont perduré pour les deux agents qui ont occupé la caisse à compter du 01/03/2016 (départ en mutation à cette date de la titulaire du poste au moment de la visite CHSCT): une a eu sa mutation au 01/09/2016, l'autre assure encore la caisse, avec deux agentes stagiaires affectées le 01/08/2016 au SIP Tours Sud-Est.

En perspective, il faut aussi préparer l'arrivée des contribuables TBS au 01/01/2017.

La CGT demande que des solutions immédiates soient prises pour que cette mission puisse être exercée dans des conditions normales. La CGT propose:

- un pré-quittancement REC/RAR automatique, par les agents de l'accueil commun avec l'affectation d'agents supplémentaires ;
- la gestion du surendettement par chaque SIP, avec cellule dédiée ;
- une rotation à la caisse reposant sur plus d'agents sur des ½ journées et arrêté de caisse provisoire à 12h. Un renfort vers 15h les jours de grosses affluences et l'ouverture d'une sous-caisse à la demande du caissier.
- un examen de l'encaissement par carte bleue au guichet.

La CGT demande que tous les acteurs de la caisse (Accueil/Caisse/Services/Postes)

soient réunis pour échanger sur une nouvelle organisation vivable pour tous.

Nous demanderons enfin en questions diverses votre intervention pour défendre la restauration sur place au CFP de CHINON et à l'ESI de TOURS actuellement menacée.

Dans le cadre du dialogue social, nous réitérons notre demande d'un calendrier des réunions institutionnelles prévues jusqu'à la fin de l'année.